

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 DECEMBRE 2010**

Délibération
n° 2010.12.244

**Modification de
l'autorisation de
programme et des
crédits de paiement
pour l'optimisation
de la collecte des
déchets ménagers
(AP n° 10 - budget
principal)**

LE NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **3 décembre 2010**

Secrétaire de séance : Laurent PESLERBE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Maryse ROUX, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Brigitte BAPTISTE, Janine GUINANDIE à Laurent PESLERBE, Françoise LAMANT à Joël LACHAUD, Djillali MERIOUA à Rachid RAHMANI, Cyrille NICOLAS à Gérard DEZIER, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT à André BONICHON

Excusé(s) représenté(s) :

Maurice FOUGERE par Maryse ROUX

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Sébastien GOURET, Nadine GUILLET, Véronique MAUSSET

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

**MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT
POUR L'OPTIMISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS (AP N° 10 - BUDGET
PRINCIPAL)**

Par délibération n°79 du 27 mai 2010, le conseil communautaire a créé une autorisation de programme pour l'optimisation de la collecte des déchets ménagers (n°10), dont le coût total et les crédits de paiement sont mentionnés dans le tableau ci-dessous :

PROJET (montants TTC)	Autorisation de programme	Crédits de paiement 2010	Crédits de paiement 2011	Crédits de paiement 2012
Optimisation de la Collecte des Déchets Ménagers	1 550 000 €	200 000 €	1 300 000 €	50 000 €

L'évolution du projet conduit à modifier la répartition des crédits de paiement selon le tableau ci-dessous :

PROJET (montants TTC)	Autorisation de programme	Projet de CA 2010	Crédits de paiement 2011	Crédits de paiement 2012
Optimisation de la Collecte des Déchets Ménagers	1 550 000 €	5 000 €	1 505 000 €	40 000 €

Vu l'avis favorable de la commission finances (toutes commissions confondues) du 25 novembre 2010,

Je vous propose :

DE MODIFIER les crédits de paiement pour les exercices 2011 et 2012 selon le tableau ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

17 décembre 2010

Affiché le :

17 décembre 2010